

Pays de Valois, à partir du 2 avril 2012

Du changement pour le ramassage des déchets ménagers

Dès le 2 avril 2012, pour l'ensemble des 62 communes du Pays de Valois :

- **ordures ménagères : une fréquence de collecte adaptée à l'habitat (1 fois par semaine pour l'habitat individuel et 2 fois par semaine pour l'habitat collectif et les structures type établissements scolaires, médicaux, maisons de retraite,...) ;**
- **de nouveaux jours de collecte : consultables sur le calendrier distribué dans chaque foyer ;**
- **pas de changement pour les autres services (papiers, emballages, déchets de jardin, encombrants, déchetteries).**

➡ **Une adaptation du service au besoin :** dans le cadre du renouvellement du marché public de collecte des déchets ménagers, la CCPV a mené une étude sur les habitudes des foyers valoisiers. Le diagnostic établi a permis d'ajuster au mieux la nouvelle prestation.

Quelques données relatives à l'étude menée par la CCPV :

- 20 600 foyers, 53 400 habitants (source INSEE 2009)
- L'habitat individuel représente environ 80% du nombre total de logements.
- L'habitat collectif (immeubles de 10 logements et plus selon la définition de l'INSEE) est principalement situé dans les communes de Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et de Le Plessis-Belleville.
- La majorité des usagers résidant en habitat individuel, n'utilisaient qu'une collecte d'ordures ménagères sur les deux qui étaient faites chaque semaine. Lors du second ramassage, les équipages collectaient jusqu'à 45 % de tonnes en moins par rapport au premier.

La nouvelle fréquence de ramassage des ordures ménagères (1 fois par semaine pour l'habitat individuel, 2 fois par semaine pour l'habitat collectif) :

- Traduit une adaptation du service au besoin réel.
- Permet de limiter les déplacements des camions benne sur le territoire. Des bénéfices sont attendus en termes de réduction de rejets polluants dans l'atmosphère par les véhicules roulants (dioxyde de carbone notamment), et de nuisances sonores pour les riverains.

➡ **La maîtrise des coûts :** Dès le 2 avril, ce nouveau dispositif permettra de rationaliser le service et visera aussi à limiter l'augmentation des coûts liés au ramassage et au traitement des déchets. Les élus du Valois sont soucieux de mener une gestion économique et performante des déchets ménagers, afin de limiter au maximum la pression fiscale.

Quelques données relatives à la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) :

- La TEOM est prélevée avec la taxe foncière.
- La TEOM finance pour partie les dépenses de ramassage des déchets (pour 50%) mais aussi leur transport et leur traitement et valorisation, énergétique notamment (pour 50%).
- Le coût 2011 de la gestion des déchets ménagers représente 94 € par Valoisien (la moyenne nationale est de 99 € par habitant, source : ADEME).

➡ **Une implication des habitants et de la CCPV récompensée :** Des usagers qui trient leurs déchets contribuent à une maîtrise des dépenses. Leur mobilisation et leur motivation pour le recyclage des déchets permettent progressivement de réduire les tonnages d'ordures ménagères dont le traitement devient coûteux, au profit des filières de valorisation qui génèrent des recettes par la vente des matériaux recyclés. Fin 2011, pour la deuxième fois consécutive, le service de collecte de la CCPV a été labellisé Qualitri par Eco-emballages et l'ADEME. Attribuée pour trois ans, cette distinction récompense les efforts entrepris par les Valoisiers et reconnaît la qualité du service collecté assuré par la CCPV.



➡ **Plus d'infos : www.cc-paysdevalois.fr
(calendriers de collecte en ligne, consignes de tri,
règlement de la collecte,...)**

Contact presse :

Caroline Guérin, responsable de la communication
CC Pays de Valois

Tél. : 03 61 58 91 92 / 07 86 09 25 29

Mél : communication@cc-paysdevalois.fr